

Le **choix volontaire** du migrant de retourner à vivre dans son propre Pays d'origine constitue une des possibles options du processus migratoire et le préliminaire indispensable de l'instrument du « **Rapatriement Volontaire Assisté – RVA** ». Le **soutien** et **l'assistance**, à commencer par la préparation du voyage et jusqu'à l'acheminement d'un processus de **réintégration sociale et de travail** dans le Pays d'origine, en sont un corollaire nécessaire.

Ce sont les bases de **NIRVA III – Networking Italien pour le Rapatriement Volontaire Assisté**: un projet cofinancé par l'Union Européenne avec le **Fonds Européen pour les Rapatriements – FR** et par le **Ministère de l'Intérieur** et promu par **AICCRE, CIR OIM et OXFAM Italie**.

En continuité avec le travail accompli depuis 2009 dans les précédentes phases, l'intervention est finalisée à :

- Renforcer le **Réseau NIRVA** tel que système de **referral italien pour le RVA**, qui sera à même d'interagir pour promouvoir sur tout le territoire national:
  - une majeure **connaissance de l'instrument de RVA**, en renforçant les capacités des acteurs territoriaux d'activer la mesure en faveur des migrants à travers les procédures définies ;
  - un **service d'information, orientation et consultation pour les migrants** ;
- Renforcer les activités de coopération avec les Pays tiers les plus impliqués dans le RVA pour faciliter les parcours de rapatriement et les projets de réintégration soit en Italie que dans les Pays d'origine. On réalisera des **expériences en Equateur, au Maroc et en Macédoine**.

**LES DESTINATAIRES** du Projet sont :

En Italie

- Les **réalités publiques et privées** impliquées dans le Réseau NIRVA et celles intéressées à y adhérer ;
- Les migrants intéressés à accéder à l'option Dans les Pays individualisés pour les actions pilote
- Les interlocuteurs et les réseaux interinstitutionnels à impliquer directement dans la réalisation des projets de réintégration des migrants.

**Les MIGRANTS possibles BENEFICIAIRES du RVA sont:**

- **Les requérants de protection internationale**
- Les requérants de protection internationale refusée, entre 15/30 jours de la réception du refus ou après la présentation du recours
- Les citoyens de Pays tiers bénéficiaires de **forme de protection internationale : réfugiés et titulaire de protection subsidiaire** ;
- Les citoyens de Pays tiers possesseurs d'un **permis de séjour pour raisons humanitaires**
- Les **victimes de traite** (art. 18 del D.lgs n. 286/98) et les cas assimilables (art.13 D.lgs 228/2003);
- Les étrangers qui vivent en Italie en **situation d'extrême vulnérabilité et grave malaise** (invalides, femmes seules avec des enfants, personnes âgées, personnes avec de graves problèmes de santé physique et/ou mentale, clochards)
- Les citoyens de Pays tiers qui **ne possèdent pas ou ne possèdent plus les conditions d'entrée et/ou de séjour dans un Etat Membre** (ou qui ne possèdent plus les conditions pour le renouvellement du permis de séjour pour séjourner sur le territoire italien).

Du programme sont exclus:

- a) Les citoyens communautaires;
- b) Les titulaires de permis de séjour CE pour séjour de longue durée (carte de séjour)
- c) Les étrangers qui ont reçu un décret d'expulsion.

Il est important de souligner que toutes les personnes bénéficiaires des programmes de RVA renoncent à leur status et au permis de séjour.

Les **ACTIONS** prévues sont:

- Actions de **renforcement, gestion et animation du Réseau NIRVA** à travers:
  - **l'enracinement territorial du Réseau**
  - ajournement et gestion du **Réseau d'Information Retour**, réseau intranet institué pour supporter le dialogue à distance et **l'échange d'informations** parmi les composants du réseau ; superviser le développement et le résultat des activités : **signaler on-line les cas** des migrants intéressés aux Organisations qui réalisent des projets de RVA actifs en Italie.

- **Actions de formation et d'information**, à travers :
  - un **cours de formation** pour les **opérateurs des "Antenne Regionali"** individualisées ;
  - **21 séances d'information au niveau régional** adressées aux Adhérents au Réseau et aux différents acteurs clés intéressés au sujet, réalisées par les "Antenna Regionale" et par les Adhérents au Réseau ;
  - **activités d'information** adressées à la citoyenneté et aux migrants promues par chaque Adhérent au Réseau;
  - **service d'help-desk téléphonique** pour les migrants et les acteurs interinstitutionnels.
- **Coopération avec les Pays d'origine**
  - **En Italie** : réalisation d'une rencontre avec les Ambassades des Pays d'origine les plus impliqués dans le RVA et des Sessions d'information avec les respectifs Consuls présents au niveau régional ;
  - **En Equateur, au Maroc et en Macédoine** seront individualisés des sujets publics et privés à même d'effectuer un rôle stratégique dans le processus de réintégration. Ces réalités seront impliquées dans une **session d'information** dans le but de faire rejaillir les procédures et les modèles pour une efficace réintégration des migrants qui retournent.
  - **Un workshop international final** pour favoriser la liaison entre les référents du réseau national et les interlocuteurs/réseaux individualisés dans les trois Pays tiers.
- **Communication et dissémination des résultats** à travers des Conférences de Presse, des communiqués, des newsletters et la mise à jour du site web.

**Pour plus d'informations sur les Institutions Adhérentes au Réseau NIRVA, ce qu'est le RVA, qui peut en bénéficier, ce qui est offert au migrant et les activités de projet, on renvoie au site internet:**

[www.retenirva.it](http://www.retenirva.it)

## RETE NIRVA

Système de repère italien pour l'information et l'accès à la mesure de RVA

### Les composants

- Le Groupe de travail de coordination nationale

- 20 ANTENNE REGIONALI**

Articulations régionales du Réseau NIRVA pour la gestion des activités prévues au niveau territorial et le soutien des activités des Adhérents au Réseau

- ADHERENTS dans toutes les Régions**

Points de repère informatifs sur le RVA sur le territoire d'appartenance qui opèrent en synergie avec les "Antenne Regionali", tels que:

#### ADHERENTS – PUNTI INFORMATIVI

Pour garantir la promotion des activités de sensibilisation sur le retour ainsi que **guider et accompagner les migrants au choix et à l'accès à la mesure** à travers les actions parallèles financées par le FR

#### ADHERENTS – PUNTI di SENSIBILIZZAZIONE

Pour garantir la promotion des **activités d'information et de sensibilisation du territoire** sur la mesure, adressées en particulier aux acteurs locaux et à la population, tout en soutenant les activités d'information aux migrants réalisées par les "Punti Informativi".

### Participation et adhésion au Réseau

L'Adhésion ne comporte aucune dépense et elle donne l'opportunité de faire partie d'un réseau national à même de soutenir ses adhérents dans le contact avec les migrants sur leur territoire qui soient potentiellement intéressés à accéder au retour et avec les titulaires du Projet qui le mettent en œuvre en Italie.

L'adhésion se fait à travers la souscription d'une lettre dont le modèle est disponible au site internet [www.retenirva.it](http://www.retenirva.it), section "la Rete NIRVA".

Capofila



Partner



Networking Italiano per il Rimpatrio Volontario Assistito

NIRVA



Finanziato da UNIONE EUROPEA MINISTERO DELL'INTERNO FONDO EUROPEO PER I RIMPATRI 2008 - 2013

### Les "ANTENNE Regionali"

ABRUZZO	COMUNE DI PESCARA con Federazione AICCRE Abruzzo	BASILICATA	Associazione TOLSA - MATERA con CIR
EMILIA ROMAGNA	COMUNE DI PARMA con Federazione AICCRE Emilia Romagna	CALABRIA	CIR CALABRIA con Federazione AICCRE Calabria
LIGURIA	COMUNE DI GENOVA con Federazione AICCRE Liguria	CAMPANIA	CIR Napoli con Federazione AICCRE Campania
LOMBARDIA	Fondazione ISMÙ con Federazione AICCRE Lombardia	FRIULI VG	CIR GORIZIA con Federazione AICCRE Friuli VG
MOLISE	CONSIGLIO REGIONALE del MOLISE con Consigliera regionale di Parità e Federazione AICCRE Molise	LAZIO	CIR ROMA con Federazione AICCRE Lazio
PIEMONTE	ARCI Comitato di TORINO con Prefettura e Comune di Torino	MARCHE	CIR ANCONA con Federazione AICCRE Marche
SARDEGNA	PROVINCIA DI CAGLIARI con Federazione AICCRE Sardegna	PUGLIA	CIR LECCE con Federazione AICCRE Puglia
TRENTINO	PROVINCIA DI TRENTO con Commissariato di Governo di Trento	SICILIA	CIR CATANIA con Federazione AICCRE Sicilia
UMBRIA	PROVINCIA DI PERUGIA con Federazione AICCRE Umbria	TOSCANA	Associazione PROGETTO ARCOBALENO con CIR Onlus e Federazione AICCRE Toscana
VALLE D'AOSTA	REGIONE Autonoma della VALLE d'AOSTA - Servizi Affari di Prefettura	VENETO	CIR VERONA con Comune di Verona e Federazione AICCRE Veneto

Pour voir la liste et les contacts des "Punti Informativi" et des "Punti di Sensibilizzazione": [www.retenirva.it](http://www.retenirva.it)

#### Secrétariat du projet NIRVA

AICCRE, Piazza di Trevi, 86 – 00187 Roma  
tel. 06.69940461, e-mail [segreteria@retenirva.it](mailto:segreteria@retenirva.it)

Progetto cofinanziato da



UNIONE EUROPEA



MINISTERO DELL'INTERNO

FONDO EUROPEO PER I RIMPATRI 2008 – 2013

# NIRVA III

## Networking Italien pour le Rapatriement Volontaire Assisté Phase III

"Help desk Ritorno"

06.69941477

[segreteria@retenirva.it](mailto:segreteria@retenirva.it)

9h30-13h30 du lundi au vendredi

[www.retenirva.it](http://www.retenirva.it)